

Traitement de semences orge de printemps

Systiva[®]

Le 1^{er} traitement de semences qui permet de réduire les applications fongicides foliaires

- Protection de haut niveau sans contrainte
- Gain d'un passage fongicide en végétation
- Participe à la transition agroécologique en réduisant les IFT et le nombre de passages



Systiva[®], solution de haut niveau efficace dès le semis de l'orge de printemps

Maladies de la semence

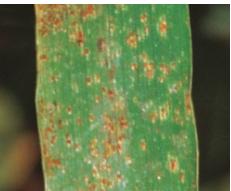
		
M. Nivale	Helmintho[®] (D. gramineum)	Charbon nu* (Ustilago nuda)

+++

++++

+++

Maladies foliaires des orges

		
Rhynchosporiose	Oïdium	Rouille naine

++++

+++

+++

*Afin de prévenir les résistances, Systiva[®] est recommandé en association avec un traitement de semences. Contre le charbon nu, l'associer à Premis[®] 25 FS.

Efficace sur attaques précoces d'oïdium et de rouille naine.

Efficacité : +++++ Très bonne +++ Bonne

Systiva[®], un effet dynamisant qui améliore la levée de la culture

Effet biomasse



Témoin

Systiva[®]

Effet racines



Témoin

Systiva[®]

Effet résistance au gel



Témoin

Systiva[®]

Systiva® participe à la transition écologique



**Réduction
du nombre de passages**
1 voire 0 traitement foliaire nécessaire



**Réduction
de l'IFT fongicide**
Moins 0,3 à 0,9 selon le programme de référence

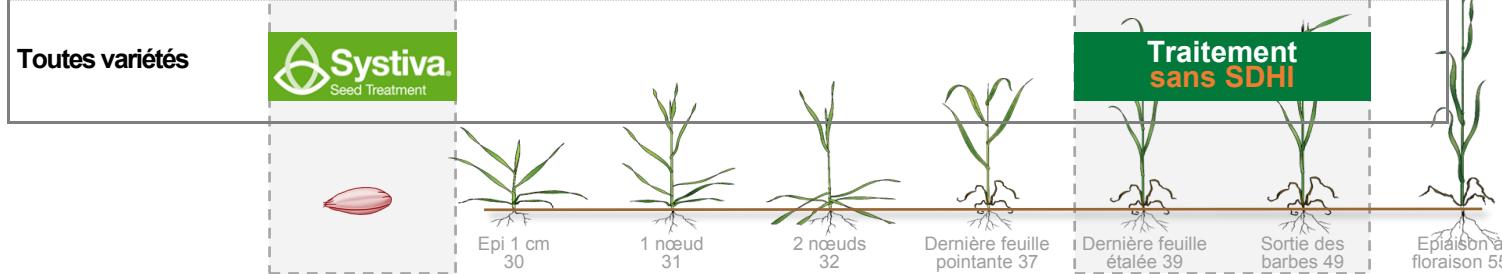
Systiva®, nouveau traitement de semences disponible pour les semis d'orge de printemps 2021

En apportant 50 g de Xemium®* par quintal, Systiva® est efficace contre les maladies de la semence, mais également contre la rhynchosporiose, l'oïdium et la rouille naine, maladies traditionnellement contrôlées par une application foliaire.

Semis à partir du 15 février

Variété peu sensible helminthosporiose		
Variété sensible helminthosporiose		Traitement sans SDHI

Semis avant le 15 février



Qu'est-ce que SYSTIVA® ?

AMM	N° 2140051
Composition	333 g/L Xemium®
Formulation	Suspension concentrée pour traitement des semences
Cultures et usages autorisés	ORGES : Maladies de la semence : fusariose, helminthosporiose (<i>D. Gramineum</i>), charbon nu (OH uniquement) Maladies foliaires : helminthosporiose (<i>D. Teres</i>), rhynchosporiose, rouille naine, oïdium
Dose autorisée	0,15 L/q (pour 140 Kg/ha, 70 g s.a./ha)

*nom d'usage de la substance active fluxapyroxad.

Pour toutes informations techniques,
nos experts sont à votre écoute

0 800 100 299

Service & appel
gratuits

Protection de l'utilisateur

Pendant le chargement du semoir : gants certifiés EN 374-3, EPI vestimentaire certifié EN ISO 27065, protection respiratoire certifiée P2 minimum, lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166, bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3, blouse ou tablier à manches longues de catégorie III type 3 (PB) porté sur le vêtement de travail pendant la phase de chargement.

Pendant le semis : gants certifiés EN 374-3 en cas d'intervention sur le semoir, EPI vestimentaire certifié EN ISO 27065.

Pendant le nettoyage semoir : gants certifiés EN 374-3, bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3, EPI vestimentaire certifié EN ISO 27065, combinaison de catégorie III type 5/6 ou blouse ou tablier à manches longues de catégorie III type 3 (PB), protection respiratoire certifiée P2 minimum, lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166.

BASF France SAS - Division Agro - 21, chemin de la Sauvegarde - 69134 Ecully Cedex. Agrément : N° IF02022 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Détenteur d'homologation : BASF. ® Marque déposée BASF. Premis® 25 FS - AMM n°2100002 - 25 g/L triticonazole - orge : fusariose et charbon nu : 0,2 L/q. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.bASF.fr et/ou www.phytodata.com. Annulé et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Vert qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Référence du document : 841CETE0920R - Septembre 2020.

Systiva® : SGH08, SGH09 - Attention - H351 : Susceptible de provoquer le cancer. - H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme : EUH208 : Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Premis® 25 FS : H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 : Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



SGH08



SGH09

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**